

Contrat d'hébergement



LA MAIRIE DE BELLERIVE SUR ALLIER Site internet

SOMMAIRE

OBJET _____	3
CARACTERISTIQUES : HEBERGEMENT DEDIE _____	3
ACCES SERVEUR _____	4
ASSISTANCE _____	5
PRIX DES SERVICES, FACTURATION, REGLEMENTS _____	5
RESPONSABILITE _____	5
CAS DE FORCE MAJEURE _____	6
DUREE, RENOUVELLEMENT ET DENONCIATION DU CONTRAT _____	6
RESILIATION _____	6
EXECUTION DU CONTRAT _____	7
OBLIGATION D'INFORMATION _____	7

Votre contact

Virginie RAUST

Directrice de projet

Tél. : +33 6.75.05.48.52

Email : virginie.raust@ambitiondm.fr



Les soussignés

Le client : MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER
12 Esplanade François Mitterrand
03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

L'hébergeur : Com6 Interactive
Rue Lavoisier
ZA du Triasis
31140 Launaguet
Tél. : 05.34.27.24.24 – fax : 05.34.27.24.25

OBJET

1. L'hébergeur fournit un service d'hébergement sur un serveur dédié du site WEB du client <http://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/> .L'hébergeur fournit également un outil d'analyse de fréquentation du site.
2. Le présent contrat a pour OBJET de permettre au client la mise en ligne sur les réseaux de l'Internet, et sous sa seule responsabilité, des données lui appartenant.

CARACTERISTIQUES : HEBERGEMENT DEDIE

Cet hébergement vous est proposé au tarif **de 350.00 €HT/an**, comprenant :

- Un serveur à base d'Intel Core2 Duo 2x 2.66 GHZ
- Architecture : 64 bits
- Mémoire vive : 4 Go DDR2
- Disque dur : 80 Go RAID 0/1
- Une bande passante de 100 Mbps
- Des requêtes mensuelles illimitées
- support technique illimité
- nombre de bases MySQL illimité



ACCES SERVEUR

1. L'hébergeur s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose.
2. L'hébergeur se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

Centre d'hébergement		
Disponibilité	365/7/24	Hors opérations de maintenance programmées (Notification sous 48 heures à 7 jours, selon opérations). Jour et heure à définir dans jours ouvrables
Taux de disponibilité	99.8%	
Sauvegarde des systèmes et applications	Une par semaine	
Sauvegarde de base des données	Une par jour – nocturne	Avec historisation sur une semaine
Sauvegarde des logs	Une par jour – nocturne	Avec historisation sur une semaine
Garantie de rétablissement du Datacenter RTO - Durée Maximale d'interruption admissible	4 h (en cas de défaillance des opérateurs téléphoniques, électriques et de l'exploitant du data center)	
RPO - Perte de données maximale admissible	24 h maximum	



ASSISTANCE

L'hébergeur met à la disposition du client une assistance technique téléphone ou Email

Par téléphone +33 4 87 24 28 52 (Cout d'une communication locale) du lundi au vendredi de 08h à 18h00

Par courriel adressé à support@ambitioncs.com boîte mail spécialement mis à disposition du client (notification d'incident, information) 24h/24h

PRIX DES SERVICES, FACTURATION, REGLEMENTS

Les prix des loyers et prestations proposés sont les suivants : hébergement dédié pour le site internet à

350.00€ HT/an soit 420.00.00 € TTC pour la durée du contrat. Ils sont payables en euros, d'avance et à réception de la facture.

RESPONSABILITE

1. En aucun cas l'hébergeur ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :
 - D'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ ou diffusés sur le ou les sites du client ;
 - De la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client sans accord exprès de leur auteur ;
 - De la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non-règlement des sommes dues en exécution du présent contrat, et plus généralement du fait de l'inexécution de l'une quelconque des obligations du client telles que fixées par les présentes.
2. En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, l'hébergeur ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :
 - La contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier ;
 - Les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place ;
 - Les dommages que pourraient subir les équipements connectés au Centre Serveur, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client.



CAS DE FORCE MAJEURE

1. Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure
2. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

DUREE, RENOUVELLEMENT ET DENONCIATION DU CONTRAT

Le présent contrat est valable pour la période de 29/02/2026 jusqu'au 28/02/2027.

Il pourra être dénoncé à chaque date anniversaire par LA MAIRIE DE BELLERIVE SUR ALLIER, sous réserve du respect d'un préavis de 2 mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception

La reconduction peut être expresse, c'est-à-dire conditionnée par une décision du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice dans un délai de 1 mois.

RESILIATION

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une quelconque des obligations stipulées par le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.



EXECUTION DU CONTRAT

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

OBLIGATION D'INFORMATION

Le client s'engage à informer, par écrit, l'hébergeur de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de son équipement, etc.).

1. Fin du contrat

À la fin du contrat (le 28/02/2027) pour quelque raison que ce soit, l'hébergeur fera migrer sans frais le nom de domaine au serveur qu'aura désigné le client.

2. Loi applicable – Attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française.

Les dispositions du présent contrat sont applicables dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux dispositions du marché n°2015-40 signé entre Com6 Interactive et LA MAIRIE DE BELLERIVE SUR ALLIER.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes et à défaut de solution amiable, le différend sera de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Clermont.

Fait en autant d'exemplaires que de parties aux présentes,

A
le
Pour

A Launaguet,
le 19/12/2025
Pour Com6 interactive

Signature (précédée de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »)

Signature (précédée de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

Virginie RAUST, directrice d'agence

Com6 Interactive
Rue Lavoisier ZA Triasis
31140 LAUNAGUET
Tél. : 05.34.27.24.24 - Fax : 05.34.27.24.25
www.com6-interactive.fr

